

(19)



(11)

EP 1 738 668 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.01.2007 Bulletin 2007/01

(51) Int Cl.:
A45F 3/10 (2006.01) A45F 4/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05370017.5**

(22) Date de dépôt: **01.07.2005**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Vandelanoite, Pierre**
59100 Roubaix (FR)

(72) Inventeur: **Vandelanoite, Pierre**
59100 Roubaix (FR)

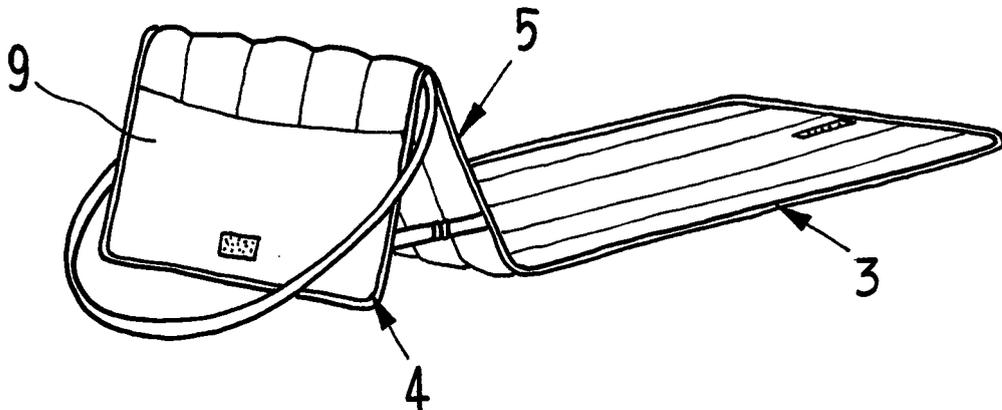
(54) **Support de repos corporel**

(57) L'invention concerne plus spécialement un support de repos corporel notamment à usage de matelas de plage ou de loisir, caractérisé en ce qu'il est constitué a) d'un premier volet (3) de forme quadrangulaire et formé d'un coussin souple et déformable, b) d'un second volet intermédiaire (4) de forme quadrangulaire correspondant sensiblement à la moitié de la surface du premier volet prolongeant et articulé sur le dit premier volet, c) d'un troisième volet terminal (5) de forme et surface sensiblement identique au dit second volet intermédiaire sur lequel le volet terminal est articulé, les second et troisième volet comportant intérieurement une plaque en ma-

tériau léger rigide ou semi-rigide (4', 5'), telle une plaque de contreplaqué, les dits volets étant ainsi susceptibles d'être mis en position coplanaire en reposant sur un support plan tel que le sol, pour une utilisation en matelas, et alternativement les volets sont susceptibles d'être repliés dans des plans voisins et parallèles, les troisième et second volets rigides ou semi-rigides étant en contact l'un contre l'autre et le premier volet déformable, étant apte à venir recouvrir et chevaucher les dits second et troisième volet, pour les besoins du transport ou du stockage

Application à un matelas de plage faisant fonction de sac

figure .5



EP 1 738 668 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des sièges et supports d'appui corporels et notamment les accessoires mobiliers et plus spécialement repliables et portables et ainsi utilisables en étant mis en place en tout endroit choisi par l'utilisateur, pour obtenir un support d'appui corporel confortable, notamment en position de décubitus dorsal.

[0002] Plus spécialement l'invention concerne un accessoire portable du type « matelas de plage » et donc adapté à procurer au sujet une pluralité de positionnements en fonction de l'inclinaison variable du haut du matelas.

[0003] A cet effet l'accessoire d'appui corporel, qui sera ci-après désigné généralement sous l'appellation de « matelas de plage », constitué d'un support direct du corps, à usage de matelas et donc réalisé en matériau de confort, souple et déformable, et comportant une ossature porteuse, elle-même repliable et susceptible d'être déployée selon une pluralité de positions.

[0004] On connaît divers modes de réalisation de tels matelas de plage, qui vont du matelas souple simple sans autre appui, au matelas associé à des structures d'appui porteuses.

[0005] Dans le premier cas, celui du matelas simple décomposé en plusieurs cousins successifs pour en permettre le repli, on obtient un ensemble léger et facilement transportable mais ne permettant qu'une position couchée unique, sans inclinaison relevée du dos ou de la tête. Dans un second cas on obtient un ensemble permettant une plus grande poly fonctionnalité avec diverses variantes dans le positionnement de l'appui dorsal et/ou cervical, mais au prix d'un poids élevé qui diminue les possibilités de transport, notamment lorsque l'utilisateur doit abandonner son véhicule assez loin du site de l'installation souhaitée.

[0006] L'invention vise à remédier aux limites des accessoires de repos, du type matelas de plage actuellement connus et propose un ensemble présentant des qualités de confort remarquables avec une grande souplesse d'utilisation selon des variantes de positionnement et de montage, tout en réduisant au minimum l'encombrement et le poids, donc en facilitant le port et donc les perspectives d'utilisation du matelas de repos, tant sur la plage qu'à la campagne ou chez soi, sur une terrasse ou à l'intérieur ; le matelas pouvant d'ailleurs servir de literie d'appoint.

[0007] A cet effet l'invention concerne un support de repos corporel notamment à usage de matelas de plage ou de loisir, caractérisé en ce qu'il est constitué a) d'un premier volet de forme quadrangulaire et formé d'un coussin souple et déformable, b) d'un second volet intermédiaire de forme quadrangulaire correspondant sensiblement à la moitié de la surface du premier volet prolongeant et articulé sur le dit premier volet, c) d'un troisième volet terminal de forme et surface sensiblement identique au dit second volet intermédiaire sur lequel le

volet terminal est articulé, les second et troisième volet comportant intérieurement une plaque en matériau léger rigide ou semi-rigide, tel une plaque de contreplaqué, les dits volets étant ainsi susceptibles d'être mis en position coplanaire en reposant sur un support plan tel que le sol, pour une utilisation de matelas, et alternativement les volets sont susceptibles d'être repliés dans des plans voisins et parallèles, les troisième et second volets rigides ou semi-rigides étant en contact l'un contre l'autre et le premier volet déformable, venant recouvrir et chevaucher les dits second et troisième volet, pour les besoins du transport ou du stockage

[0008] Avantageusement le second et troisième volet comportent sur leurs bords latéraux des moyens en bord, tels des sangles, les dites sangles appartenant à un même bord et venues respectivement du second et du troisième volet étant aptes à être mises en concordance et solidarisées de façon amovible, par noeud ou liaison par contact, en immobilisant les deux volets dans une position angulaire, permettant de définir un appui dorsal en V inversé reposant sur le sol

[0009] L'articulation l'une sur l'autre des plaques rigides incorporées au dit second et troisième volet est notamment formée d'une ou plusieurs bande en matière souple, notamment matière plastique et agrafée par une face sur le recto d'une plaquette et par l'autre face sur le verso de la plaquette voisine.

[0010] De plus selon une réalisation préférentielle, le troisième volet ou volet terminal comporte une poche sur sa face recto (correspondant à la face du matelas recevant l'appui corporel), ouverte vers le centre du matelas

[0011] Et selon un développement, le matelas de l'invention est tel que l'un au moins des deux volets soit le second (intermédiaire) et/ou troisième (terminal) volet comportent sur leur face verso, opposée à la face de repos corporel une poche, couvrant de préférence la surface du dit volet et comportant des moyens de fermeture/ouverture, telle fermeture à glissière ou analogue.

[0012] Et avantageusement le matelas comporte une bandelette formant bandoulière pour le transport du matelas dans sa position repliée

[0013] D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront encore de la description qui suit donnée en rapport avec une forme de réalisation présentée à titre d'exemple non limitatif.

La figure 1 représente la face verso du matelas en position déployée.

La figure 2 représente la face recto du matelas en position déployée.

La figure 3 représente l'articulation entre les deux volets de l'armature.

La figure 4 représente l'armature articulée pour appui dorsal.

La figure 5 représente l'invention en position angulaire pour appui dorsal ou cervical.

La figure 6 représente l'invention en position repliée pour le transport ou le stockage.

[0014] Selon la figure 1 ou la figure 2, le matelas se décompose en deux parties ; la partie référencée 1 occupe sensiblement la moitié de l'ensemble et elle forme un volet constitué d'un appui 3 matelassé ou coussin quadrangulaire souple et comportant des bourlets notamment longitudinaux compressibles et de confort pour le repos corporel de l'utilisateur. La partie 2 est elle-même constituée de deux volets égaux, soit le volet 4 raccordé et articulé sur le corps du matelas 2 et ce volet 5 se prolonge par l'intermédiaire d'une articulation spéciale et ci-après de cite en rapport avec les figures 3 et 4.

[0015] Les volets 4 et 5 comportent intérieurement une armature rigidifiante constituée pour chaque volets d'une plaque, en matériau léger et suffisamment rigide ou semi-rigide, par exemple en contreplaqué, voir référence 4' et 5' figure 4. Cette structure ou ossature interne qui permet une utilisation du matelas en appui dorsal comme ci après exposé est reclinable sur au moins une face formant la face d'appui corporel d'une couche de matériau de confort, notamment compressible, telle m mousse synthétique, par exemple identique au matelassage qui occupe et garnit intérieurement le volet 3.

[0016] Selon les figures 3 et 4, on voit l'articulation entre les volets 4 et 5

Et constituée d'une ou plusieurs bandes 6

Agrafée par une face sur le recto 5a du volet terminal 5 et par l'autre face sur le verso 4a du volet intermédiaire 4, ce qui permet selon ces deux figures une position des deux volets coplanaire dans le prolongement l'un de l'autre et une position articulée en V inversé pour la position d'appui dorsal de l'utilisateur.

[0017] Selon la figure 1 les volets respectivement second volet (intermédiaire) 4 et le troisième volet (terminal) 5 comportent latéralement des sangles 71, 7B sur un côté et 8a, 8b sur l'autre côté les sangles d'un même côté et venues respectivement des volets 4 et 5 sont aptes à coopérer par tout moyen, par exemple noeud, ou liaison par boucle, agrafes, bouton pression ou attache rapide, ou encore liaison par contact connue sous la marque Velcro, ce qui permet de maintenir les deux volets dans leur position angulaire d'appui dorsal selon la figure 5.

[0018] Selon un développement le recto du volet terminal 5 est prévu avec large poche 9, accessible pour l'utilisateur lorsqu'il utilise le sac, pour conserver des objets utiles à portée de mains (produits de beauté, porte-monnaie, boisson) la poche peut encore recevoir un vêtement ou serviette pour former un oreiller dans l'utilisation étendue

[0019] Selon la figure 1 les faces verso des volets 4 et 5 sont également prévues avec de vases poches permettant l'utilisation de l'ensemble, notamment lors du

transport et de déplacement en sac ? ces poches 10 10' peuvent se refermer par tout moyen par exemple par fermeture à glissière

[0020] Selon la figure 6, une bandelette, sangle ou lanière, formant bandoulière 11 relie les deux bords latéraux de l'ensemble de préférence au niveau de l'articulation entre les volets intermédiaire 4 et le volet terminal 5 .

10

Revendications

1. Support de repos corporel notamment à usage de matelas de plage ou de loisir, **caractérisé en ce qu'il est constitué a) d'un premier volet (3) de forme quadrangulaire et formé d'un coussin souple et déformable, b) d'un second volet intermédiaire (4) de forme quadrangulaire correspondant sensiblement à la moitié de la surface du premier volet prolongeant et articulé sur le dit premier volet, c) d'un troisième volet terminal (5) de forme et surface sensiblement identique au dit second volet intermédiaire sur lequel le volet terminal est articulé, les second et troisième volet comportant intérieurement une plaque en matériau léger rigide ou semi-rigide (4', 5'), telle une plaque de contreplaqué, les dits volets étant ainsi susceptibles d'être mis en position coplanaire en reposant sur un support plan tel que le sol, pour une utilisation en matelas, et alternativement les volets sont susceptibles d'être repliés dans des plans voisins et parallèles, les troisième et second volets rigides ou semi-rigides étant en contact l'un contre l'autre et le premier volet déformable, étant apte à venir recouvrir et chevaucher les dits second et troisième volet, pour les besoins du transport ou du stockage**
2. Matelas de plage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le second (4) et troisième volet (5) comportent sur leurs bords latéraux des moyens en débord, tels des sangles (7a, 7b et 8a,8b), les dites sangles appartenant à un même bord et venues respectivement du second et du troisième volet étant aptes à être mises en concordance et solidarisées de façon amovible, par noeud ou liaison par contact, en immobilisant les deux volets dans une position angulaire, permettant de définir un appui dorsal en V inversé reposant sur le sol
3. Matelas de plage selon l'une des revendications 1 ou 2 et **caractérisé en ce que** l'articulation l'une sur l'autre des plaques rigides incorporées au dit second et troisième volet est formé d'une ou plusieurs bande (6) en matière souple, notamment matière plastique et agrafée par une face sur le recto (5a) d'une plaque et par l'autre face sur le verso (4a) de la plaque voisine,

4. Matelas de plage selon l'une des revendications 1 à 3 ci-dessus et **caractérisé en ce que** le troisième volet ou volet terminal (5) comporte une poche (9) sur sa face recto (correspondant à la face du matelas recevant l'appui corporel), ouverte vers le centre du matelas 5
5. Matelas de plage selon l'une des revendications 1 à 4 ci-dessus et **caractérisé en ce qu'il** comporte sur au moins l'un des deux second (4) et troisième (5) volet et sur leur face verso, opposée à la face de repos corporel une poche (11), couvrant de préférence la surface du dit volet et comportant des moyens de fermeture/ouverture, telle fermeture à glissière ou analogue. 10 15
6. Matelas de plage selon l'une des revendications 1 à 5 et **caractérisé en ce qu'il** comporte une banderlette formant bandoulière (11) pour le port du matelas dans sa position repliée notamment lors du transport et du déplacement pedestre de l'utilisateur 20

25

30

35

40

45

50

55

figure .1

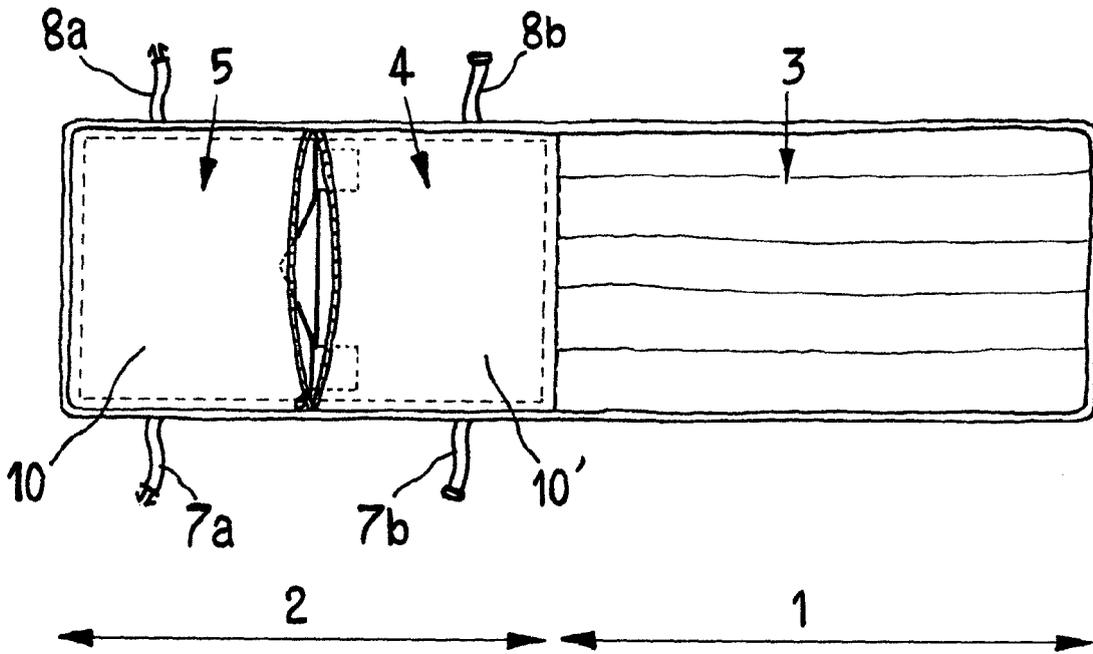


figure.2

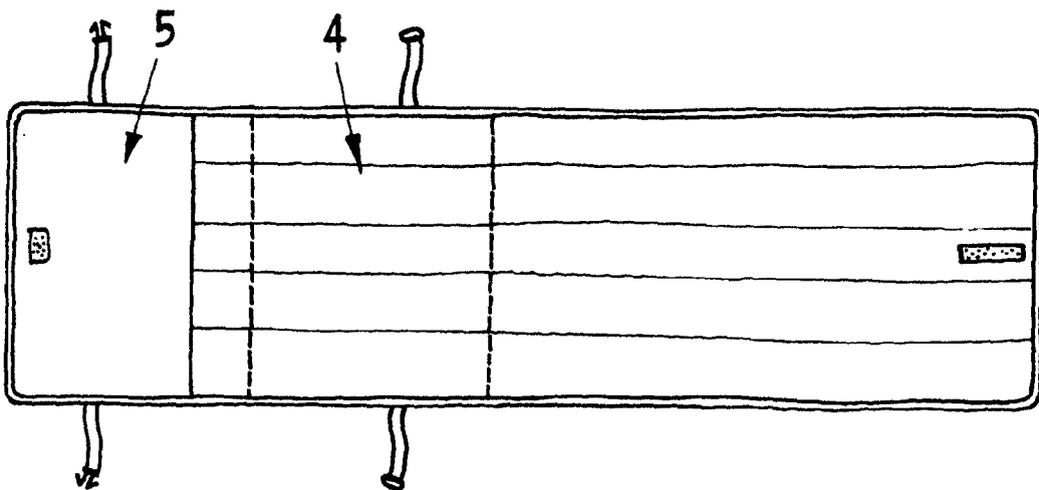


figure.3

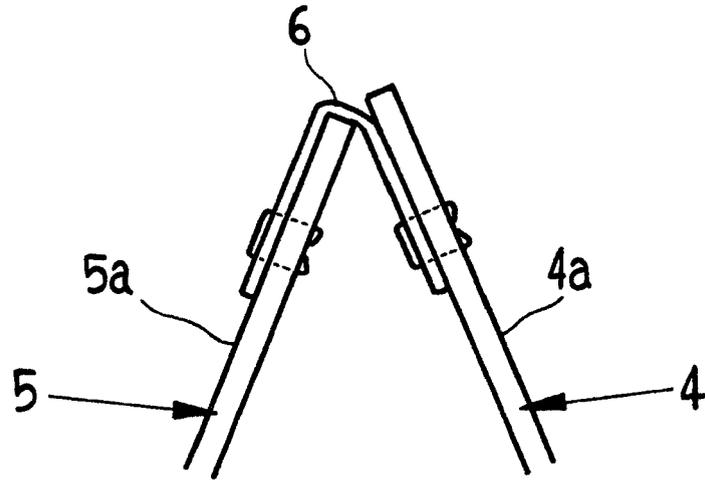


figure.4

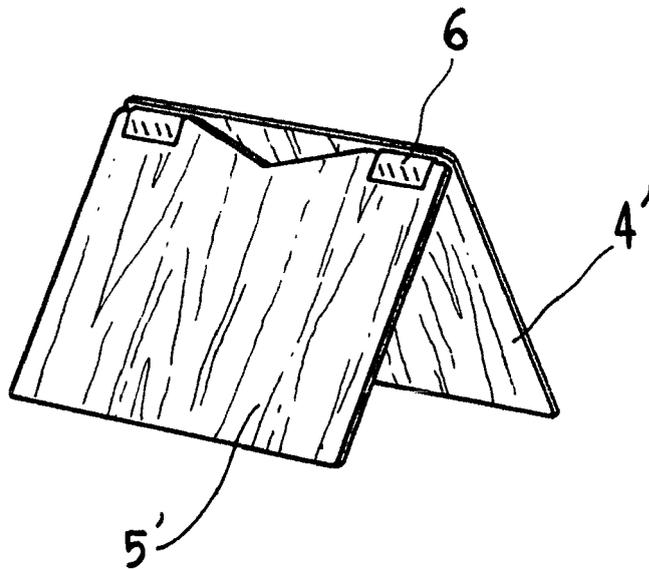


figure.5

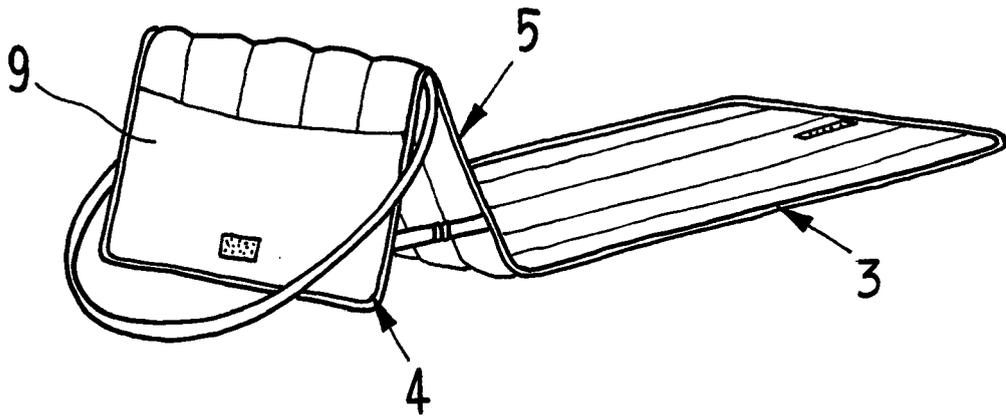
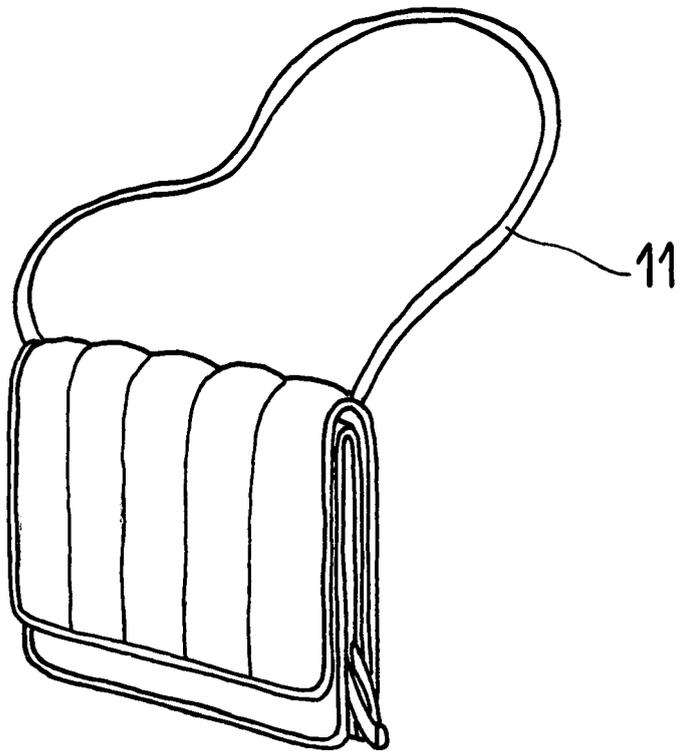


figure.6





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	CA 2 366 748 A1 (KUO, JOHNSON) 7 juillet 2003 (2003-07-07) * page 3, ligne 10 - page 5, ligne 22; figures 1-10 *	1-6	A45F3/10 A45F4/06
A	FR 2 561 506 A (VAN AMSTEL CORNELIS PLOOS) 27 septembre 1985 (1985-09-27) * page 2, ligne 7 - page 4, ligne 5; figures 1-3 *	1-6	
A	US 4 905 990 A (DESANTIS ET AL) 6 mars 1990 (1990-03-06) * colonne 2, ligne 4 - colonne 4, ligne 30; figures 1,2 *	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47C A45F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 novembre 2005	Examineur Klintebäck, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 37 0017

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-11-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CA 2366748	A1	07-07-2003	DE 20200485 U1	23-05-2002
FR 2561506	A	27-09-1985	AUCUN	
US 4905990	A	06-03-1990	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82